

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



2022

Ville de Bruay sur l'Escaut



Table des matières

I.	Objectifs et obligations légales	3
II.	Analyse économique	5
A.	<i>Les perspectives économiques et le contexte du marché</i>	5
1.	Au niveau international	5
2.	Au niveau national	6
B.	<i>L'impact du projet de Loi de Finances 2022 sur les communes.</i>	6
III.	Analyse financière de la commune de Bruay sur l'Escaut	7
A.	<i>La section de fonctionnement</i>	7
1.	Maîtrise des dépenses de fonctionnement	7
2.	Les recettes de fonctionnement	13
3.	La capacité d'autofinancement	18
B.	<i>La section d'investissement</i>	19
1.	Les dépenses d'investissement	19
2.	Les recettes d'investissement	20
C.	<i>L'endettement</i>	21
IV.	Prospective et investissements pluriannuels	22
1.	Liste des investissements 2021 reportés sur 2022	22
2.	Plan pluriannuel d'investissement	24

I. Objectifs et obligations légales

Le Conseil municipal est invité à tenir son Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. La tenue d'un ROB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de + de 3500 habitants. Le ROB n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Le ROB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
- d'informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

Le présent document abordera donc successivement :

- le contexte socio-économique et l'environnement général,
- l'analyse de la situation financière et fiscale de la commune : données et ratios généraux, fiscalité, endettement, pour le budget Ville et les budgets annexes
- le budget annexe
- La prospective

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 en son article 107 modifie le deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 et renforce la transparence financière.

Ainsi, « Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Introduction

La vie municipale est aujourd'hui de plus en plus impactée par un contexte institutionnel et budgétaire mouvant, incertain, qui modifie régulièrement ses missions et particulièrement ses ressources (ex : suppression de la taxe d'habitation en 2020, transferts de compétences vers la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, Crise Covid depuis 2020...).

Cette réalité exige de la municipalité à la fois de la rigueur financière et de l'agilité dans la gestion de ses moyens pour continuer à agir avec pertinence pour ses administrés.

C'est dans ce cadre que s'effectue cette préparation budgétaire 2022, en cohérence avec les objectifs politiques de la municipalité.

- Développer un service public moderne et renforcer l'attractivité de la ville
- Dynamiser la vie associative, culturelle et sportive
- Agir pour l'environnement et la transition écologique
- Œuvrer pour la sécurité des Bruaysiens
- Améliorer les conditions d'accueil pour les scolaires et les extra-scolaires

Dans ce contexte, le programme d'investissement s'inscrit dans la continuité des grands projets commencés en 2021 :

- Réfection de l'église Sainte Pharaïlde
- Réaménagement du complexe sportif Gatien
- Aménagement de l'école Monet

Pour conclure, nous pourrions constater que ce budget 2022 repose sur la continuité d'un programme d'investissement à la fois réaliste et ambitieux mais surtout sur un souhait de maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'optimiser nos ressources sans toucher à la fiscalité.

*

*

*

II. Analyse économique

A. Les perspectives économiques et le contexte du marché

1. AU NIVEAU INTERNATIONAL

La propagation de variants de la COVID-19 contribue, avec l'inflation, la dette et les inégalités, à une montée des incertitudes

Après un fort rebond en 2021, l'économie mondiale entre dans une phase de ralentissement prononcé dans un contexte marqué par la menace de nouveaux variants de la COVID-19 et une montée de l'inflation, de la dette et des inégalités de revenus qui pourraient mettre en péril la reprise dans les économies émergentes et en développement, selon les dernières *Perspectives économiques mondiales* publiées par la Banque mondiale. La croissance mondiale devrait ralentir sensiblement, pour s'établir à 4,1 % en 2022 et 3,2 % en 2023, contre 5,5 % en 2021, sous l'effet de l'essoufflement du rattrapage de la demande et du retrait des mesures de soutien budgétaire et monétaire à travers le monde.

La propagation rapide du variant Omicron laisse présager que la pandémie continuera probablement de perturber l'activité économique à court terme. En outre, la décélération notable enregistrée dans les grandes économies (dont les États-Unis et la Chine) pèsera sur la demande extérieure dans les économies émergentes et en développement. Alors que les gouvernements de nombreux pays en développement ne disposent pas d'une marge de manœuvre suffisante pour soutenir l'activité si nécessaire, la menace posée par de nouvelles flambées de COVID-19, des goulets d'étranglement persistants dans les chaînes d'approvisionnement et les pressions inflationnistes, ainsi que les fortes vulnérabilités financières dans une grande partie du monde sont autant de facteurs qui pourraient accroître le risque d'un atterrissage brutal pour ces économies.

« L'économie mondiale est confrontée aux effets conjugués de la COVID-19, de l'inflation et d'un environnement incertain, dans un contexte où les dépenses publiques et les politiques monétaires entrent en territoire inconnu. La hausse des inégalités et les problèmes de sécurité sont particulièrement préjudiciables aux pays en développement, souligne le président du Groupe de la Banque mondiale David Malpass. Pour permettre à un plus grand nombre de pays de se placer sur une trajectoire de croissance favorable, il est indispensable de mener une action concertée au niveau international et de se doter d'un arsenal complet de mesures au niveau national. »

Le ralentissement de l'économie mondiale s'accompagnera d'une divergence progressive des taux de croissance entre économies avancées et économies émergentes et en développement. Les économies avancées devraient voir leur taux de croissance fléchir de 5 % en 2021 à 3,8 % en 2022 et 2,3 % en 2023. Bien que leur progression marque le pas, elle sera suffisante pour rétablir les niveaux de production et d'investissement aux tendances observées avant la pandémie. Dans les économies émergentes et en développement, en revanche, la croissance devrait reculer de 6,3 % en 2021 à 4,6 % en 2022 et 4,4 % en 2023. D'ici à 2023, les économies avancées auront totalement retrouvé leur niveau de production pré-COVID, tandis que la performance des économies émergentes et en développement restera inférieure de 4 % à leur tendance pré-COVID.

En même temps, la montée de l'inflation, qui frappe particulièrement durement les travailleurs à faible revenu, entrave les mesures de politique monétaire. À l'échelle mondiale et dans les économies avancées, l'inflation est à son plus haut niveau depuis 2008. Dans les économies émergentes et en développement, elle a atteint un niveau record depuis 2011. Afin de contenir les pressions inflationnistes, de nombreuses économies émergentes et en développement procèdent au retrait de leurs mesures de soutien à la relance alors même que la reprise est encore loin d'être acquise.

Par conséquent, l'impact de la COVID-19 va probablement creuser les inégalités dans le monde. En effet, la pandémie a creusé les inégalités de revenus, inversant en partie les progrès obtenus depuis deux décennies. Elle a également exacerbé les inégalités dans de nombreux autres domaines touchant au développement humain, et notamment en matière de disponibilité des vaccins, de croissance économique, d'accès à l'éducation et aux soins de santé, et de pertes d'emplois et de revenus, les femmes et les travailleurs peu qualifiés et informels ayant été plus durement touchés. Cette montée des inégalités pourrait laisser des séquelles durables : les pertes de capital humain causées par les perturbations dans l'éducation, notamment, peuvent se répercuter sur plusieurs générations.

2. AU NIVEAU NATIONAL

La Banque de France revoit ses prévisions de croissance à la baisse pour 2022, et à la hausse en 2023. C'est la conséquence de la cinquième vague portée par le variant Omicron et des difficultés d'approvisionnement persistants.

L'institution a confirmé que l'année 2021 s'est terminée par une croissance de 6,7%, et qu'elle prévoyait un taux de 3,6% en 2022 et 2,2% en 2023. Pour 2022, la précédente estimation était de 3,7% : c'est donc une légère baisse due au regain de l'épidémie ainsi qu'aux problèmes d'approvisionnement de matières premières et de semi-conducteurs. En revanche, le gouvernement malgré ces difficultés maintient sa prévision de croissance à 4% pour 2022. Cette croissance soutenue en 2022 devrait permettre au déficit public de diminuer à 5% du PIB en 2022 (contre -8% en 2021).

Cependant, une fois le rythme de croissance retrouvé, la dette ne sera pas effacée pour autant, elle devrait passer à 113,5% du PIB en 2022, contre 115,3% en 2021. Dans l'ensemble, cette croissance sera portée, notamment, par la consommation des foyers. En effet, durant la crise sanitaire les ménages français ont épargné un peu plus de 170 milliards d'euros, cette épargne permettra aux Français de ne pas ralentir le rythme de leur consommation favorisant ainsi la reprise d'une tendance économique haussière.

Sur fond de pénuries de matières premières et de tensions sur le prix de l'énergie, l'inflation s'est établie à 2,8% en 2021, la Banque de France prévoit qu'elle repassera sous la barre des 2% fin 2022, puis se stabilisera autour de 1,7 % en 2023 et 2024, ce qui est proche du niveau observé avant la crise financière de 2007-2008.

Enfin, en termes de taux de chômage, la Banque de France s'attend à ce que le taux de chômage soit de 7,9 % en 2022 et 7,7 % en 2023 et 2024, soit une stabilisation voire une légère hausse.

B. L'impact du projet de Loi de Finances 2022 sur les communes.

Les principaux points à retenir concernant les communes dans la Loi de Finances 2022

a) Une modification du calcul des indicateurs financiers ! Le calcul du potentiel fiscal (indicateur de richesse fiscale) est modifié afin de tenir compte des DMTO (droits de mutation à titre onéreux), de la TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure), de la taxe sur les pylônes, et de la majoration de THRS notamment (taxe d'habitation sur les résidences secondaires). Le calcul de l'effort fiscal (mesure la pression fiscale exercée sur le territoire de la collectivité) est recentré sur l'impôt levé par la commune uniquement. L'impact de cette réforme sera totalement neutralisé sur 2022. La prise en compte de ces modifications sera lissée à partir de 2023 pour une application à 100% en 2028 !

b) Une hausse de l'écrêtement appliquée à la dotation forfaitaire des communes et à la part CPS (compensation part salaires) des EPCI à prévoir en 2022 du fait d'un abondement des dotations de péréquation communale de 95 M€ sur la DSU et la DSR. L'écrêtement des communes sera également en hausse du fait du passage du seuil d'écrêtement de 75 % à 85 % du potentiel fiscal moyen national.

c) Un coefficient de revalorisation au plus haut depuis 4 ans ! Après 0,20% en 2021, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases sera de 3,4% en 2022.

d) Stabilité des fonds de péréquations et maintien des montants des enveloppes budgétaires accordées en faveur de l'investissement (DPV ; DETR ; DSID).

e) Abondement exceptionnel de 350 millions d'euros de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local). Cette mesure servira à financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologiques (CRTE).

f) La Loi de Finances vient ajouter dans le « bilan » de la réforme de la TH des rôles supplémentaires au niveau de la TH sur les résidences principales et sur la TFPB. Cet ajout est justifié par des retards pris par l'administration fiscale en 2020 du fait de la crise sanitaire dans la fiabilisation des bases taxables. Cette mesure devrait générer des compléments dans certaines communes et EPCI.

III. Analyse financière de la commune de Bruay sur l'Escaut

A. La section de fonctionnement

1. Maîtrise des dépenses de fonctionnement

a) Les charges à caractère général et charges (chapitre 011) de personnel (chapitre 012)

Les charges à caractère général regroupent les dépenses quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement des différents services municipaux pour assurer leurs missions des services aux habitants.

Les dépenses les plus importantes se situent sur les domaines suivants :

- Energie
- Alimentation
- Achat de matériel
- Entretien et réparation de voies et réseaux

	2018	2019	2020	2021	2022
					Prévision
Charges à caractère général (Chap. 011)	3 097 110	2 951 588	2 874 062	2 712 591	3 003 300

L'année 2021 est toujours marquée par une baisse des charges à caractère général à la suite de la crise sanitaire du COVID 19 (festivités annulées, réceptions, certaines activités périscolaires...) et le souhait d'imputer un maximum de dépenses éligibles au FCTVA en investissement. En revanche certaines dépenses restent incompressibles (téléphonies, électricité, eau...) et ont fait l'objet d'études particulières en 2021 pour une meilleure rationalisation en 2022. Pour l'exercice 2022, nous avons des charges supplémentaires liées au COVID (entretien et nettoyages particuliers des écoles, masques et gel...) ainsi qu'une assurance dommage-ouvrage estimée à 100 000€ pour les travaux du complexe Gatien.

(1) Tableau des effectifs

Le tableau suivant présente les effectifs au 1^{er} janvier de toutes les années depuis 2015 :

Catégories d'Agents	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Titulaires	178	176	175	168	174	173	163	166
Agents mis à disposition								1
Agents de l'Etat Détaché	0	0	1	1	1	2	0	1
Contractuels	24	17	18	24	31	34	35	57
Contrats Aidés	52	39	38	8	0	0	0	2
Emplois d'Avenir	3	16	18	4	1	0	0	0
Apprentis	2	1	1	0	0	0	0	0
Activités Accessoires	2	1	0	0	0	0	0	0
Vacataires	20	19	31	25	26	32	29	0
Adultes Relais				1	2	1	4	4
TOTAL	281	269	282	231	232	242	231	231

La commune a engagé un gros travail de maîtrise de sa masse salariale en redéfinissant ses besoins en personnel et en annualisant le temps de travail. Nous pouvons observer que les vacataires ont basculé en CDD d'où l'augmentation des agents contractuels.

(2) Les avantages en nature

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Logement	4 932,00 €	5 205,00€	5 327,00€	6 400,00€	6 400,00€	6 970,00€
Nombre d'agents concernés	1	1	1	1	1	1
Repas	5 600,00 €	4 104,00 €	5 635,00€	211	0	0
Nombre d'agents concernés	9	6	6	3	0	0
Total	10 232,00 €	9 309,00 €	10 296,00€	6 611,00€	6 400,00€	6 970,00€

Les avantages en nature concernent le concierge.

(3) Coût de la masse salariale

Le point d'indice a été augmenté de 0,6% en 2017 et reste inchangé depuis.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (Prévisions)
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	7 454 933	7 644 036	7 219 954	7 320 585	7 072 364	7 231 773	7 625 000
variation	-1,67%	+2.54%	-5.5%	+1.39%	-3.4%	+2.21%	+5.4%

On constate, une prévision 2022 en hausse par rapport à 2021 en raison de la reprise sur le budget communal des emplois aidés (200 000€ sur 2022), le reclassement au 1^{er} janvier des agents de catégorie C (surcoût de 84 000€) et les heures d'élections en 2022 (approximativement 30 000€) et les avancements automatiques des échelons.

b) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce poste englobe les participations de la Ville :

- **Aux structures intercommunales auxquelles la commune adhère :**
 - Association des Maires du Nord
 - Adhésion au Parc Naturel Régional
 - SIDEGAV pour la distribution d'énergie électrique et de gaz dans l'arrondissement de Valenciennes.
 - Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports (structure support du C.L.A.P.)
- **Aux associations locales**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (Prévisions)
Associations locales	132 950 €	122 900	113 350	112 300	103300	110 910	120 000
Evolution	- 12.80 %	-8.00%	-8 %	-0.93%	-8%	7.4%	8.2%

- **Charges et indemnités annuelles des élus**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (Prévisions)
Charges et Indemnités (6531+6533+6534)	151 195€	149 121€	151 180€	152 235€	157 521€	161 033€	165 000€
Evolution	+0.6%	-1.4%	+1.4%	+0.7%	+3.5%	+2.2%	+2.5%

L'effort en 2020 sur les subventions locales a été poursuivi. Ce résultat est lié à une étude fine des besoins annuels des associations et à la diminution des activités sportives et culturelles durant la crise sanitaire. En 2022 nous tablons sur une reprise d'activité .

c) *Synthèse des dépenses de fonctionnement*

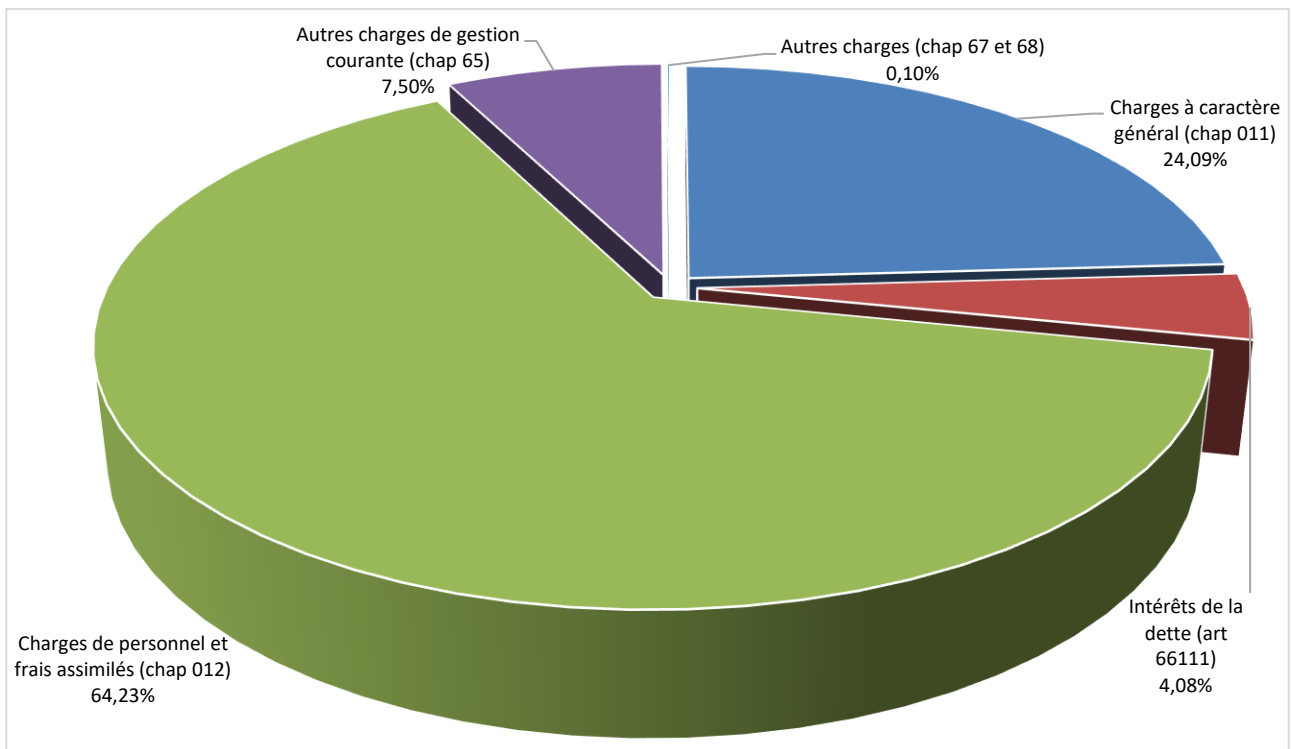
	2018	2019	2020	2021	2022 (Prévisions)
Charges à caractère général (chap 011)	3 097 110	2 951 588	2 874 062	2 712 591	3 003 300
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	7 219 954	7 320 584	7 072 402	7 231 773	7 625 000
Contingents et participations obligatoires (art 655)	27 964	29 008	29 517	29 467	21 000
Subventions versées (art 657)	728 512	839 426	825 910	649 937	851 900
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	151 722	155 216	196 518	165 216	220 500
Autres charges de gestion courante (chap 65)	908 198	1 023 650	1 051 945	844 620	1 093 400
Intérêts de la dette (art 66111)	467 696	450 645	434 211	459 116	471 000
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 389	-7 108	- 7 555	- 8 051	- 2 041
Autres charges financières (autres articles chap 66)	0	123	479	0	1 000
Charges exceptionnelles (chap 67)	3 552	56 004	7 371	10 892	8 300
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	0	0	0	0	46 379
Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 696 121	11 795 486	11 432 915	11 250 941	12 246 338

La tendance pour l'année 2022 sera :

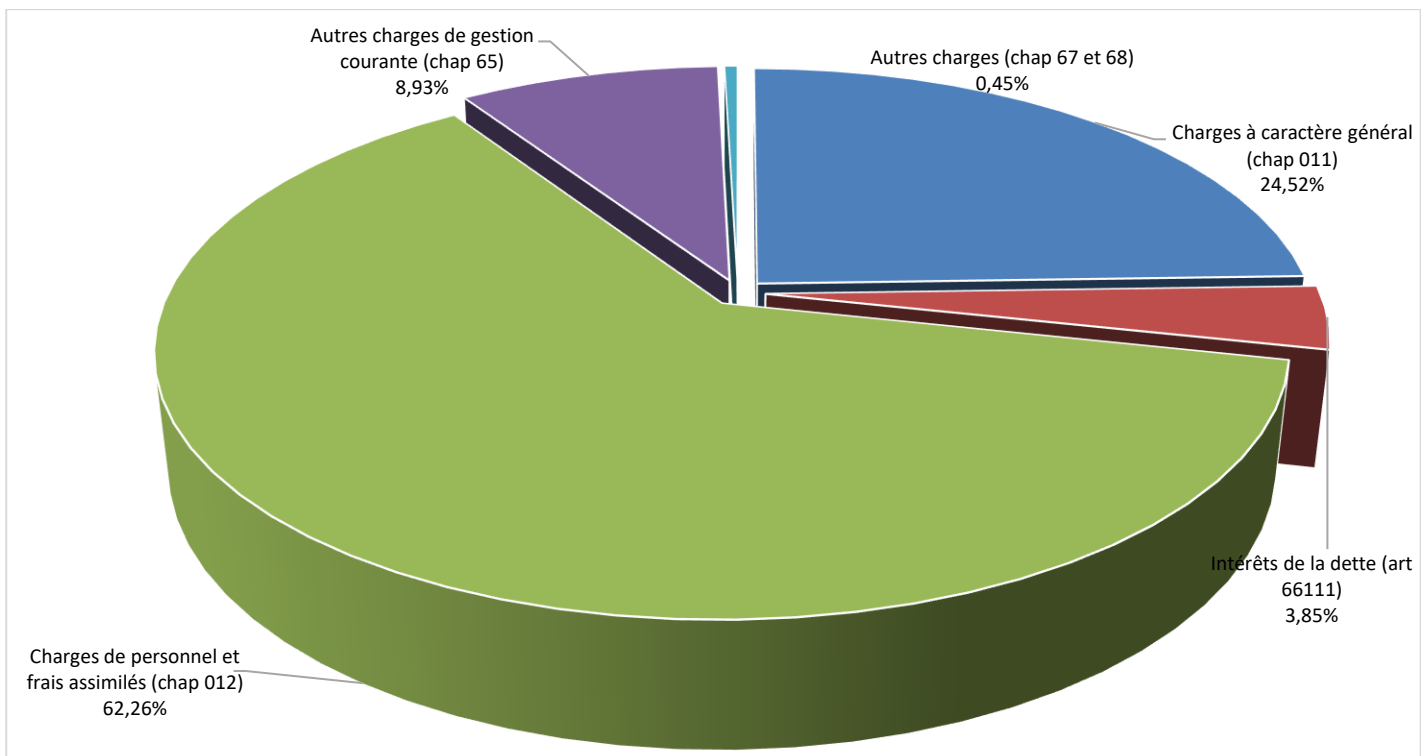
- Une légère augmentation des dépenses à caractère général liée à l'anticipation d'une reprise des activités en 2022
- Au niveau des charges de personnel (nouvelles embauches, contrats aidés basculés sur le budget communal, revalorisation de la grille des agents de catégorie C)
- Une stabilité de la participation communale au CCAS
- Augmentation des intérêts de la dette liée au remboursement de l'emprunt de 2021

La structure des dépenses de fonctionnement :

ANNEE 2021 (DEPENSES REALISEES)



ANNEE 2022 (DEPENSES PREVISIONNELLES)



2. Les recettes de fonctionnement

a) La fiscalité directe locale et la fiscalité reversée

	Rétrospective					Prévisions
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation						
Base nette imposable taxe d'habitation	7 398 000	7 426 251	7 628 000	7 712 000		
Taux taxe d'habitation	22,1800%	22,1800%	22,1800%	22,1800%		
Produit de la taxe d'habitation	1 640 876	1 647 142	1 691 890	1 710 522		
Taxe sur le foncier bâti						
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	6 172 000	6 200 114	6 231 179	6 323 222	6 095 908	6 156 867
Taux taxe foncière sur le bâti	44,0200%	44,0200%	44,0200%	44,0200%	63.31%	63.31%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	2 716 914	2 729 290	2 742 965	2 783 482	3 859 320	3 897 912
Taxe sur le foncier non bâti						
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	36 000	39 364	38 400	37 800	36 754	37 121
Taux taxe foncière sur le non bâti	84,37%	84,37%	84,37%	84,37%	84,37%	84,37%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	30 374	33 211	32 398	31 892	31 009	31 319
RECAPITULATIF GENERAL						
Rôles supplémentaires	7 616	21 259	0	0	46 240	0
Produit des taxes directes (hors rôles sup)	4 388 164	4 409 644	4 467 253	4 525 896	3 890 329	3 929 231
Coefficient correcteur					774 480	774 824
Produit des contributions directes (73111)	4 395 780	4 430 903	4 467 253	4 525 896	4 711 049	4 704 055

Dans la continuité du mandat précédent, la municipalité a décidé de préserver les ménages bruaysiens et de maintenir le taux de la fiscalité directe locale. Comme nous avons pu déjà le constater en 2021 la réforme de la TH est neutralisée par une augmentation automatique des taux des 2 taxes foncières et corrigé le cas échéant par un coefficient (la commune a bénéficié d'une correction de 774 480 € en 2021). De plus, une augmentation forfaitaire de 3.4% du taux d'actualisation des bases votées dans la Loi de Finances de 2022 va engendrer une légère progression de nos recettes fiscales. En revanche, dans nos prévisions budgétaires comme recommandé par les services fiscaux et par mesure de prudence nous avons augmenté uniquement d'1% nos bases et nous réactualiserons nos prévisions lorsque nous aurons les documents définitifs.

(1) La fiscalité transférée : le Fonds national de garantie individuelle des ressources

Les modifications apportées par la réforme de la Taxe Professionnelle donnent lieu, en principe, à une compensation à l'euro près des baisses de recettes fiscales pour les collectivités, et à une péréquation territoriale. C'est pour cela qu'ont été créés la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) qui doivent

compenser les conséquences de la réforme, pour chaque commune ou EPCI. Ce montant de 24 059 € reste inchangé.

(2) La fiscalité reversée : l'attribution de compensations, la dotation de solidarité communautaire et le fonds de péréquation des ressources communales

(a) Attribution de compensation

L'attribution de compensation représente le reversement par la communauté d'agglomération valenciennes Métropole d'une partie de l'ancienne taxe professionnelle unique perçue sur le territoire de la commune.

Ce reversement s'effectue déduction faite des charges transférées à Valenciennes Métropole et sur la base de la taxe professionnelle perçue par la commune en 2000. Le montant est de 275 531 € (depuis 2020 la compensation est réduite du montant du transfert de compétence à la CAVM de l'assainissement).

(b) Dotation de solidarité communautaire

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par Valenciennes Métropole qui est venue en remplacement deux anciennes dotations, le Fonds d'Animation et de Développement Local (FADL) et la dotation de solidarité « ingénierie du Contrat Urbain de Cohésion Sociale » a pour vocation le financement d'activités ou de projets locaux dans les domaines sportifs, culturels et liés à la politique de la Ville.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations de solidarité communautaire (art 73212)	91 656	91 656	91 656	91 656	91 652	91 608

(c) Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales

Lors de sa création en 2012, le FPIC avait vocation à redistribuer, une fois sa montée en puissance progressive achevée, 2% des richesses fiscales du bloc communal soit environ 1,15 Md €. Après deux années de report de cet objectif, pour cause de rationalisation de la carte intercommunale, le législateur a décidé de stabiliser définitivement l'enveloppe totale du FPIC à 1 Md € à compter de 2018.

Pour rappel, le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser aux intercommunalités et aux communes les moins favorisées.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FPIC	260 555	249 832	247 456	247 456	253 056	253 056

(3) Les autres taxes

Les autres taxes diverses représentent principalement :

- La taxe sur l'électricité qui est indexée sur la consommation électrique des ménages.
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation.
- La taxe sur les pylônes électriques.
- La taxe sur les déchets stockés.

	2018	2019	2020	2021	2022 (prévisions)
Taxe sur les pylônes électricité	18 944 €	19 424 €	20 344 €	20 808 €	20 000 €
Taxe sur l'électricité	143 427 €	168 477 €	115 289 €	116 180 €	140 000 €
Taxe additionnelle sur les droits de mutations	122 663 €	189 994 €	176 759 €	258 803 €	180 000 €
Taxe sur les déchets stockés	28 559 €	21 953 €	22 205 €	22 704 €	22 000 €

b) Les dotations et les participations

Les dotations sont des prélèvements opérés sur le budget de l'État et distribués aux collectivités territoriales.

	2018	2019	2020	2021	2022 (Prévisions)
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	2 548 579	2 546 807	2 524 220	2 510 588	2 485 483
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	3 099 138	3 188 636	3 279 408	3 353 705	3 420 780
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	312 182	303 225	286 534	270 879	257 335
FCTVA (art 744)	82 327	68 544	48 093	10 483	12 000
Participations (art 747)	410 567	378 209	328 111	328 763	303 000
Compensations fiscales (art 748)	455 519	447 597	473 473	251 597	323 880
Dotations	6 908 312	6 933 018	6 939 839	6 726 015	6 802 478

c) Autres produits des services des domaines

Constitués essentiellement des participations des usagers à l'utilisation des services publics : bibliothèque, ALSH, Halte-garderie, location de matériel, inscriptions à l'Espace Musical....

A noter qu'à partir de janvier 2022 les Droits de place ont été rétablis sur les Marchés.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (Prévisions)
Produits des services (chap. 70)	260 550	277 430	310 504	211 863	298 734	271 000

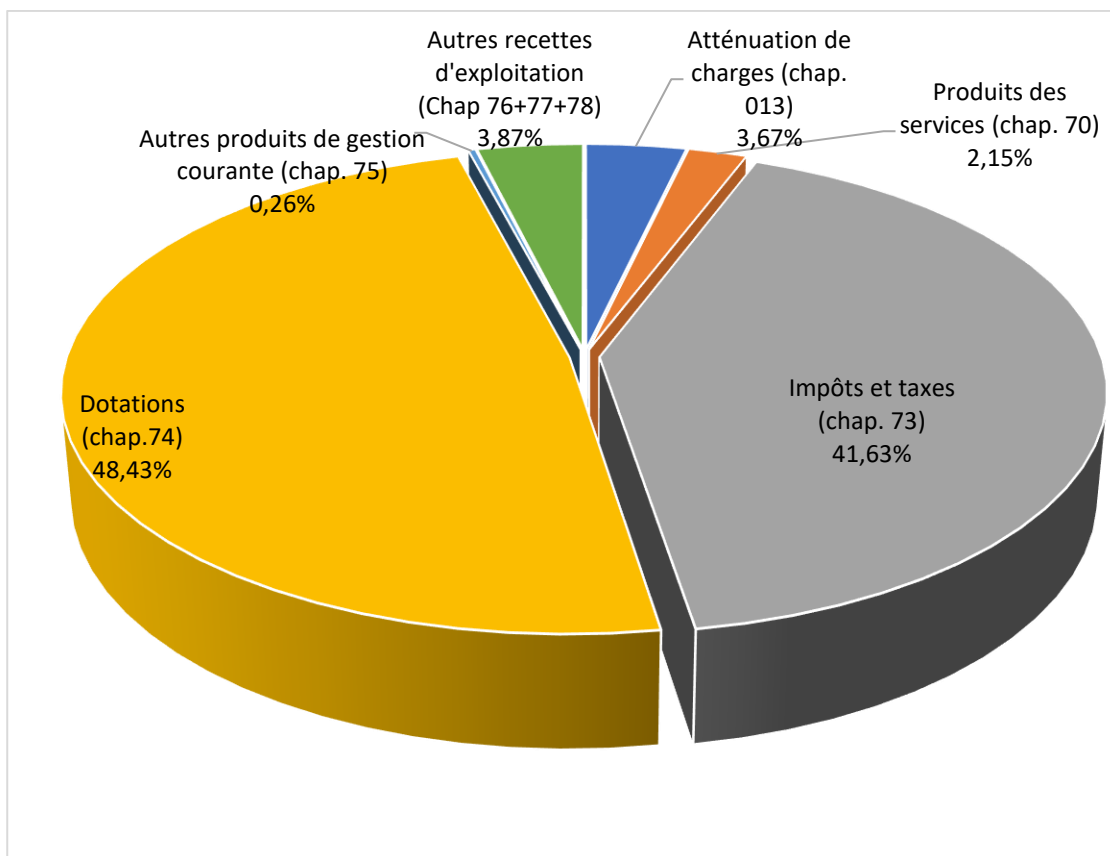
Après la forte baisse des recettes communales en 2020 (-46%) liée à la crise sanitaire, nous pouvons constater que l'année 2021 est marquée par une reprise progressive des diverses activités et donc par une amélioration des rentrées financières sans pour autant encore atteindre les montants enregistrés en 2019.

d) Synthèse des principales recettes de fonctionnement

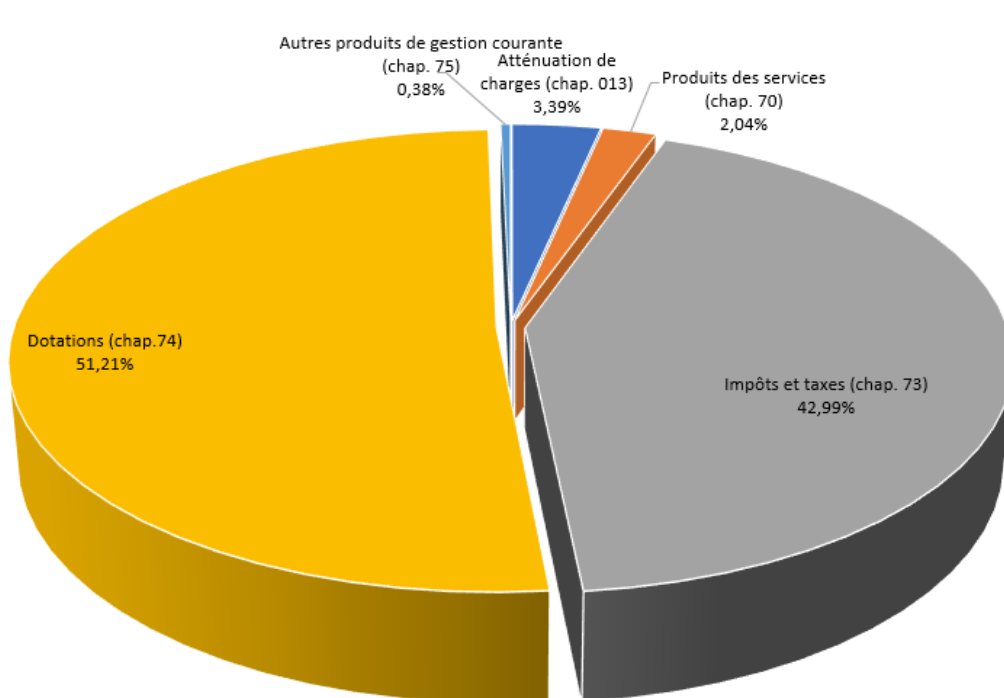
	2018	2019	2020	2021	2022 (Prévisions)
Atténuation de charges (chap. 013)	405 308	507 995	587 832	509 142	450 000
Produits des services (chap. 70)	277 430	310 504	211 863	298 734	271 000
Produit des taxes directes (73111)	4 430 903	4 467 253	4 525 896	4 711 049	4 704 055
Produit des contributions directes	4 430 903	4 467 253	4 525 896	4 711 049	4 704 055
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 73221)	20 029	24 059	24 059	24 059	24 059
Fiscalité transférée	20 029	24 059	24 059	24 059	24 059
Attribution de compensation (art 73211)	397 259	397 259	275 531	275 531	275 531
Dotations de solidarité communautaire (art 73212)	91 648	99 290	84 014	91 652	91 608
FPIC (art 73223)	249 832	247 456	251 792	253 056	253 056
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 7336 Droits de place)	7 838	5 327	1 356	0	1 000
Taxe sur les pylônes (art 7343)	18 944	19 424	20 344	20 808	20 000
Taxe sur l'électricité (art 7351)	143 427	168 478	148 089	116 180	140 000
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	122 663	189 995	176 759	258 803	180 000
Autres taxes (Autres articles chap. 7344)	34 169	22 080	25 321	30 298	22 000
Impôts et taxes (chap. 73)	5 516 712	5 640 621	5 533 161	5 781 436	5 711 309
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	2 548 579	2 546 807	2 524 220	2 510 588	2 485 483
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	3 099 138	3 188 636	3 279 408	3 353 705	3 420 780
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	312 182	303 225	286 534	270 879	257 335
FCTVA (art 744)	82 327	68 544	48 093	10 483	12 000
Participations (art 747)	410 567	378 209	328 111	328 763	303 000
Compensations fiscales (art 748)	455 519	447 597	473 473	251 597	323 880
Autres dotations (autres articles chap. 74)	0	0	0	0	0
Dotations (chap.74)	6 908 312	6 933 018	6 939 839	6 726 015	6 802 478
Autres produits de gestion courante (chap. 75)	49 563	56 991	51 799	36 607	50 000
Total des recettes de gestion courante	13 157 325	13 449 129	13 324 496	13 351 934	13 284 787
Produits financiers (chap. 76)	37	26	20	16	15
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	0	107 401	53 501	504 900	0
Produits exceptionnels (chap. 77 hors 775)	41 147	7 404	115 917	31 946	0
Reprises sur provisions (chap. 78 mvt réel)	0	60 000	0	0	0
Recettes diverses	0	0	0	0	0
Autres recettes d'exploitation	41 184	174 831	169 438	536 862	15
Total des recettes réelles de fonctionnement	13 198 509	13 623 960	13 493 934	13 888 796	13 284 802

La structure des recettes de fonctionnement :

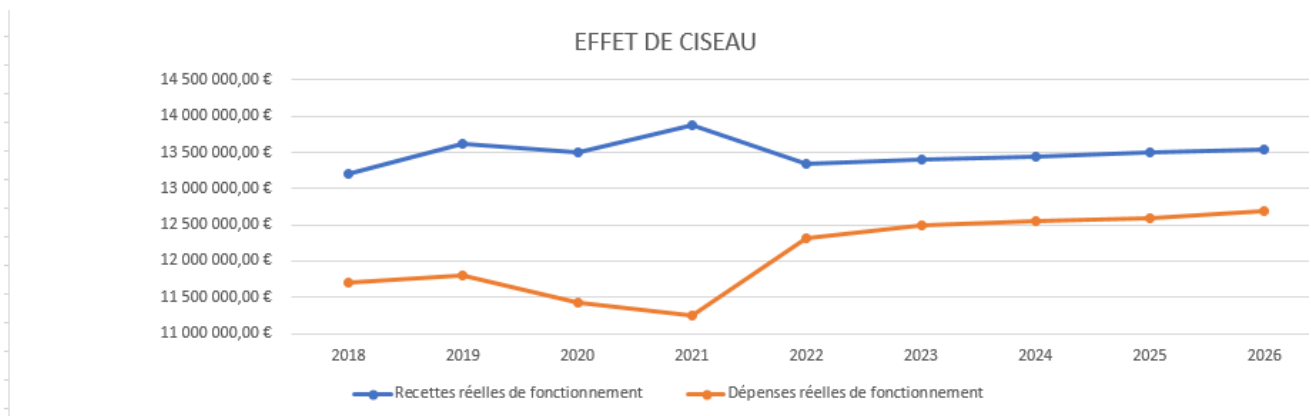
ANNEE 2021 (RECETTES REALISEES)



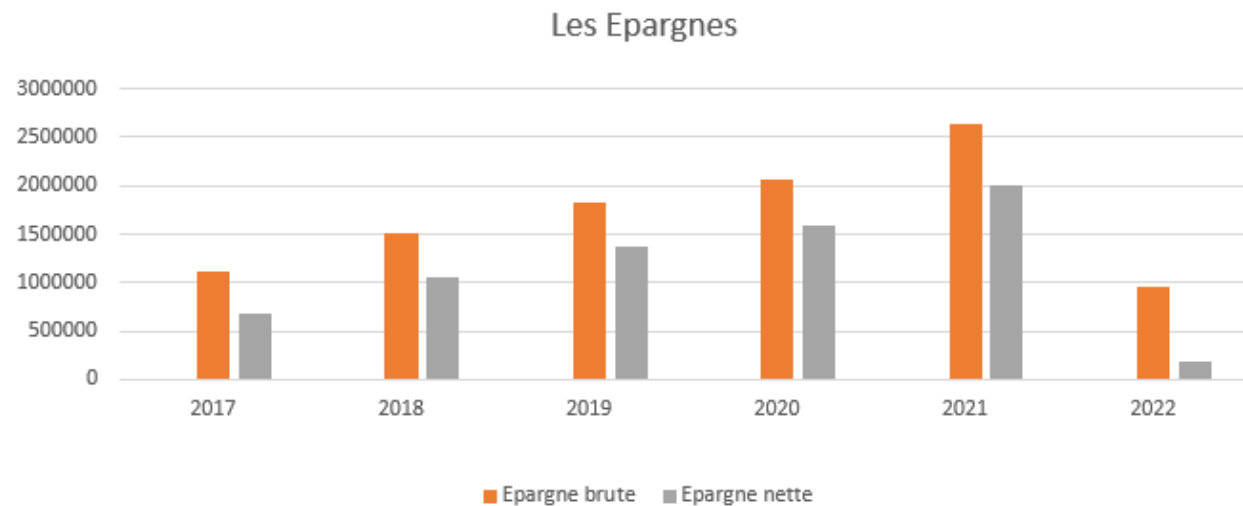
ANNEE 2022 (RECETTES PREVISIONNELLES)



3. La capacité d'autofinancement



	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (Prévisions)
Epargne brute (RRF-DRF)	1 107 910	1 502 388	1 828 472	2 061 016	2 637 855	1 038 464
Remboursement capital de la dette	434 016	448 147	462 845	478 132	627 364	778 074
Epargne nette	673 894	1 054 241	1 365 627	1 582 884	2 010 491	260 390



Pour 2021, des efforts de gestion importants ont été réalisés et la CAF nette présente un solde positif de **2 010 491 €**. Pour l'exercice 2022 avec une augmentation des dépenses (reprise des activités, frais de personnel et remboursements de la dette) et une grande prudence sur les prévisions de recettes, la CAF est toujours positive avec un montant estimé à **260 390 €**.

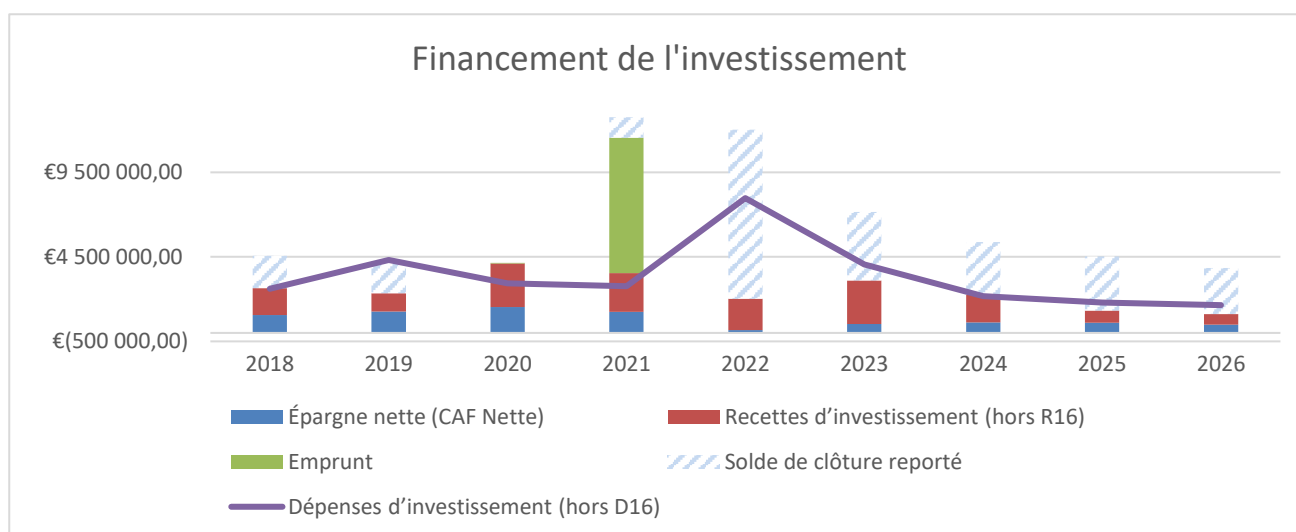
B. La section investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement :

Désignations	Rétrospective				Prévisions 2022
	2018	2019	2020	2021	
Dépenses d'équipement (art. 20, 21 et 23)	2 601 469,11 €	4 317 728,35 €	1 898 421,62 €	2 638 616,11 €	7 975 813,00 €
Remboursement du capital de la dette (art. 1641)	448 147,14 €	462 845,02 €	478 131,03 €	627 364,67 €	778 073,81 €
Total des dépenses réelles d'investissement	3 049 616,25 €	4 780 573,37 €	2 376 552,65 €	3 265 980,78 €	8 753 886,81 €

Le financement de l'investissement :



Depuis 2016, l'investissement était financé intégralement sur les fonds propres de la commune ainsi que les subventions reçues. Cette gestion a permis en 2021 d'avoir recours à un emprunt et de profiter d'un taux d'intérêts historiquement bas.

Cet emprunt combiné à la bonne gestion financière va dégager dans les prochaines années des résultats excédentaires qui permettront à terme de réaliser l'ensemble du plan-pluriannuel d'investissement et même de l'enrichir.

2. Les recettes d'investissement

Les principales recettes qui permettent de financer les dépenses d'équipement sont essentiellement constituées par le FCTVA, les recherches des subventions chez les différents partenaires.

Le rythme et les conditions de versement dépendent des conditions d'attribution des différents partenaires. Généralement des avances sont consenties en fonction de l'avancement des travaux mais les soldes sont versés après réception des chantiers et paiement complet des prestations aux entreprises.

Il faut donc gérer le décalage entre les dépenses réalisées et les sommes à percevoir.

Désignations	Rétrospective				Prévisions 2022
	2018	2019	2020	2021	
FCTVA	295 023,38 €	386 162,05 €	578 028,14 €	286 847,87 €	697 000,00 €
Taxe d'urbanisme	120 803,85 €	63 055,66 €	198 974,35 €	79 037,62 €	100 000,00 €
Subventions perçues	1 160 661,75 €	521 697,76 €	206 819,71 €	1 312 658,19 €	1 027 144,00 €
Produits des amendes de police	16 787,00 €	12 319,00 €	37 484,00 €	22 409,00 €	20 000,00 €
Autres immobilisations financières	2 085,42 €	1 395,80 €	1 164,89 €	1 404,81 €	1 000,00 €
Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	787 321,34 €	0,00 €	0,00 €
Emprunts	0,00	0,00	0,00	8 000 000,00 €	0,00
Total des recettes réelles d'investissement	1 595 361,40 €	984 630,27 €	1 809 792,43 €	9 702 357,49 €	1 845 144,00 €

Pour rappel, le fonds de compensation de TVA (FCTVA) est perçu en N+1. Son taux est de 16.404 % du montant TTC des dépenses de d'investissement.

C. L'endettement

Tableau récapitulatif de l'état de la dette sur la commune :

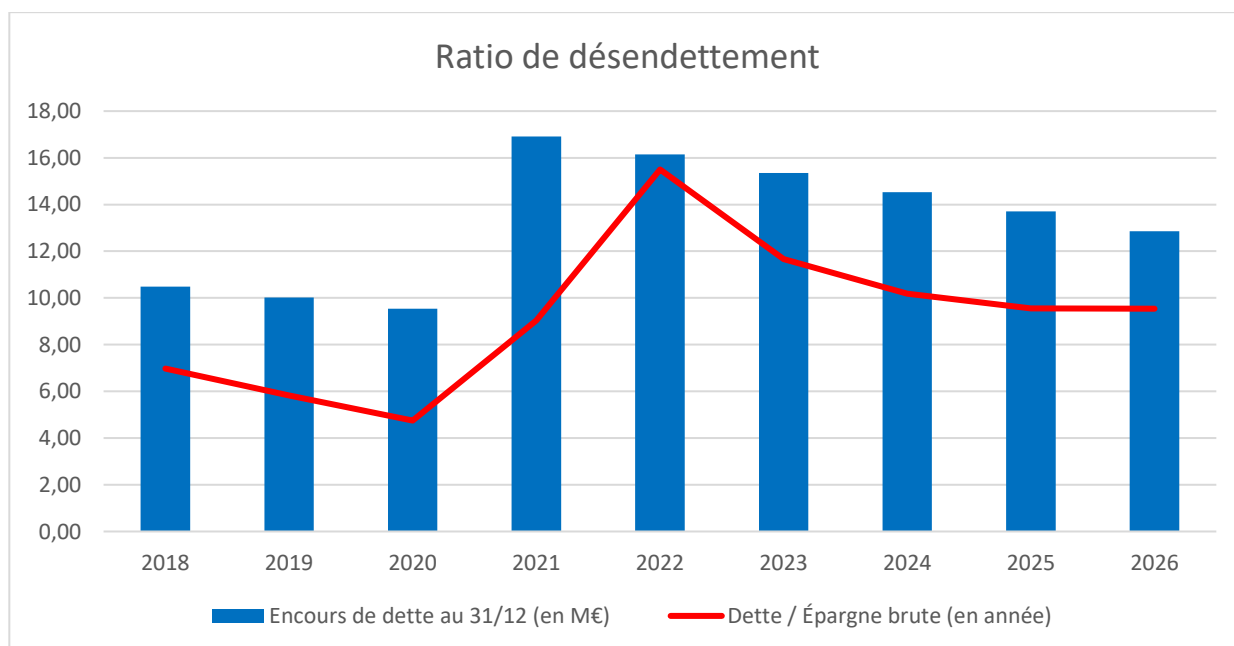
Désignations	Rétrospective				Prévisions 2022
	2018	2019	2020	2021	
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	10 933 201,88 €	10 485 054,74 €	10 022 209,75 €	9 544 078,72 €	16 916 714,05 €
Nouvel emprunt				8 000 000,00 €	
Annuités	915 843,24 €	913 489,99 €	912 342,86 €	1 042 267,73 €	1 246 302.36
dont remboursement en capital de la dette	448 147,14 €	462 844,99 €	478 131,03 €	627 364,67 €	778 073.81
dont intérêts de la dette	467 696,10 €	450 645,00 €	434 211,83 €	414 903,06 €	468 228.55
Capital restant dû au 31 décembre	10 485 054,74 €	10 022 209,75 €	9 544 078,72 €	16 916 714,05 €	16 138 640.24 €
Ratio de désendettement (encours de la dette / épargne brute)	7 ans	6 ans	5 ans	9 ans	15 ans

Le ratio de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires pour éteindre la dette bancaire vis-à-vis de la capacité d'autofinancement brute.

Pour 2022 ce taux est en hausse, ceci s'explique par le nouvel emprunt et une capacité d'autofinancement qui a été prévue de façon prudentielle.

Cependant comme on peut constater sur le graphique qui suit, dès l'année 2023 la commune retrouvera un ratio inférieur au seuil de vigilance de la DRFIP (inférieur à 12 ans) et dès 2024 un faible ratio d'endettement.

Evolution de la dette



IV. Prospective et investissements pluriannuels

1. Liste des investissements 2021 reportés sur 2022 :

a) *Partie Dépenses*

<i>Imputation</i>	<i>Service Gestionnaire</i>	<i>Désignation</i>	<i>Crédits ouverts (BP + DM + VC)</i>	<i>Reports sur 2022</i>
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles				
2051	Informatique	Brevets – Licences	69 000,00 €	3 003,17 €
Chapitre 21 : immobilisation corporelles				
2128	Restaurant scolaire	Aménagement de terrain – Salle DELANOY	129 000,00 €	128 834,50 €
212855	Vie associative	Aménagement Complexe GATIEN	7 397 076,00 €	6 649 018,56 €
21312	Ecole primaire	Travaux École MONET	678 716,00 €	192 272,95 €
21312	Ecole maternelle	Réhabilitation École LANGEVIN	2 364 654,02 €	101 250,00 €
21312	Enseignement	Menuiserie École FERY	30 000,00 €	1 962,00 €
21318	Centre Multi-Accueil	SAS d'entrée du Multi-Accueil	22 000,00 €	17 144,94 €
2135	Sécurité	Modernisation ascenseur salle polyvalente	16 700,00 €	16 678,16 €
21538	Administratifs	Raccordement fibre optique école ZOLA	45 425,00 €	2 550,00 €
2152	Aménagement urbain	Aménagement Éclairage public	34 785,00 €	3 779,56 €
21538	Non ventilable	Aménagement réseaux	82 700,00 €	31 987,32 €
2182	Police Municipale	Véhicule Police Municipale	23 013,00 €	15 616,16 €
2182	Service technique	Véhicule ST et voiturette cimetièrre	95 400,00 €	42 563,20 €
2183	Informatique	Matériel informatique	74 784,00 €	59 907,62 €
2184	Fêtes	Mobilier	5 430,00 €	238,30 €
2184	Enseignement	Mobilier	2 600,00 €	479,26 €
2188	Communication	Matériel audiovisuel	27 249,20 €	4 540,80 €
2188	Fêtes	Mobilier	16 300,00 €	6 928,80 €
2188	Politique de la ville	Mobilier FTU	20 000,00 €	20 000,00 €
2188	Restaurant scolaire	Électroménager	32 900,00 €	599,00 €
2188	Police Municipale	Terminal de verbalisation électronique	3 300,00 €	1 159,80 €
2188	Service technique	Outillage pour les ST	25 107,95 €	8 327,12 €
Chapitre 23 : Immobilisation en cours				
231356	Non ventilable	Travaux Église Ste Pharailde	1 917 583,00 €	184 204,33 €
Total des reports			13 113 726,17 €	7 493 045,55 €

a) *Partie Recettes*

<i>Imputation</i>	<i>Service Gestionnaire</i>	<i>Désignation</i>	<i>Crédits ouverts (BP + DM + VC)</i>	<i>Reports sur 2022</i>
Chapitre 13 : subventions d'investissement				
132156	Non ventilable	DETR église Ste Pharaïlde	75 273,00 €	49 153,13 €
132256	Non ventilable	Subv. Région église Ste Pharaïlde	150 000,00 €	134 017,06 €
1321	École maternelle	DETR école LANGEVIN	144 817,00 €	144 817,00 €
1321	École primaire	DETR école MONET	163 034,00 €	69 778,15 €
1321	Vie associative	CNDS complexe GATIEN	500 000,00 €	350 000,00 €
132155	Vie associative	DPV 2020 complexe GATIEN	564 769,00 €	395 356,92 €
1323	Vie associative	PTS 2020 complexe GATIEN	300 000,00 €	210 000,00 €
1323	Vie associative	PTS 2021 complexe GATIEN	300 000,00 €	186 000,00 €
1321	Aménagement urbain	DPV 2019 amélioration Thiers	208 125,00 €	140 753,69 €
1322	Espaces verts	Subv. Région 1 million d'arbres	36 180,00 €	36 180,00 €
Total des reports			2 442 225,00 €	1 716 055,95 €

2. Plan pluriannuel d'investissement

Afin d'être plus ergonomique la présentation du PPI a été réalisée uniquement sur les projets en cours ou à venir.

Il a également été actualisé pour donner suite à une étude interne réalisée par les services techniques. Les principaux changements à noter sont les suivants :

- Ajout de crédits pour les travaux de voirie.
- Ajout d'un programme d'entretien des bâtiments et en particulier sur les écoles. La totalité des montants qui est engagée dans ce PPI pour la modernisation des bâtiments est de 14 379 847€.

Pour ce faire, le projet d'extension de la médiathèque a été reporté, l'étude qui devait être réalisée en 2024 sera faite en 2026. Elle sera accompagnée d'une étude de faisabilité pour l'implantation de nouvelle cantine dans les écoles.

Opération	Début de réalisation	Durée prévue	Réalisé	2022	2023	2024	2025	2026	Total de l'opération
Éclairage public et vidéoprotection	2017	17 ans	1 096 416 €	287 398 €	275 079 €	273 363 €	288 222 €	292 774 €	3 721 139 €
Travaux de Voirie	2017	10 ans	2 275 858 €	500 000 €	500 000 €	800 000 €	800 000 €	500 000 €	5 375 858 €
Mise en sécurité de l'église St Pharaïlde	2020	5 ans	397 960 €	558 320 €	558 320 €	396 676 €			1 911 276 €
Réfection de la façade et de la toiture de l'école MONET	2020	3 ans	490 171 €	192 272 €					682 443 €
Réaménagement du complexe sportif GATIEN	2020	3 ans	924 435 €	5 509 530 €	1 366 035 €				7 800 000 €
Mobilier pour le complexe sportif GATIEN	2022	1 ans		194 000 €					194 000 €
Construction de 3 nouvelles classes de l'école LANGEVIN	2022	2 ans		1 834 977 €	551 151 €				2 386 128 €
Entretien des bâtiments	2022	5 ans		500 000 €	500 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	1 600 000 €
Etablissement Public Foncier	2026	1 ans						584 353 €	584 353 €
Études médiathèque et cantines	2026	1 ans						150 000 €	150 000 €
Dépenses du PPI			5 184 840 €	9 576 497 €	3 750 585 €	1 670 039 €	1 288 222 €	1 727 127 €	24 405 197 €
Recettes du PPI			1 372 485 €	1 779 320 €	2 269 442 €	861 054 €	473 953 €	411 320 €	7 167 574 €
<i>dont subvention reçues</i>			<i>899 677 €</i>	<i>928 798 €</i>	<i>698 513 €</i>	<i>245 808 €</i>	<i>200 000 €</i>	<i>200 000 €</i>	<i>3 172 796 €</i>
<i>dont FCTVA</i>			<i>472 808 €</i>	<i>850 522 €</i>	<i>1 570 929 €</i>	<i>615 246 €</i>	<i>273 953 €</i>	<i>211 320 €</i>	<i>3 994 778 €</i>
Coût pour la commune			3 812 355 €	7 797 177 €	1 481 143 €	808 985 €	814 269 €	1 315 807 €	17 237 623 €